



Explication technique du vote secret

Lorsque le mode de scrutin est paramétré en secret (c'est le cas par défaut pour des élections, mais on peut également le paramétrer pour les délibérations), l'association entre l'identifiant d'un votant (numéro de boîtier / numéro Online) et le vote est supprimé à la clôture du vote.

Après la clôture du vote, les votes et le résultat sont enregistrés en base de données mais rien ne permet d'identifier le votant (le lien entre la réponse et la personne ou un numéro de boîtier est supprimé).

En cours de vote, l'information associant un vote à un votant est toutefois présente, mais seulement en mémoire : ceci est nécessaire afin de garantir l'unicité d'un vote par votant, et permettre à un votant d'éventuellement modifier son vote.

- Pas d'enregistrement en base en cours de vote mais seulement à la clôture.
- Aucune information identifiante n'est affichée dans les graphiques ou écrans des votes (impossible d'afficher des noms et prénoms de votants comme pour une délibération par exemple).
- Des logs existent qui permettent de retracer le déroulé d'une assemblée, comme l'ouverture ou la clôture des votes, mais aussi la réception de votes : mais dans le cas d'un vote secret la valeur du vote est remplacée par une « * ».
- L'écran des non-votants permet seulement de voir qui n'a pas encore voté.
- L'écran de gestion des participants qui pourrait permettre de voir le vote de chaque participant lorsque l'option « afficher tous les participants » est cochée, utilise aussi le caractère « * » lorsque le vote est secret.
- Le plan de salle affiche aussi une étoile et une couleur neutre (bleue) lorsque le vote est secret.
- L'écran des votes par groupe est inutile car l'information concernant le groupe politique des votants n'est pas récupérée.

Concernant le serveur Online, aucune réponse ou vote n'est enregistré sur le serveur, il n'y a pas de base de données pour les votes, un navigateur connecté au serveur Online ne fait que transmettre un vote.

Que le vote soit secret ou non, le protocole de communication entre le serveur Online et les navigateurs ou le PC administrant les votes est un protocole sécurisé (HTTPS).

De plus, un algorithme de chiffrement/déchiffrement symétrique avancé est utilisé pour les informations confidentielles (le chiffrement AES 256 bits), notamment celles concernant le vote.

En cours de vote ou après la clôture d'un vote, lorsque celui-ci est secret, personne, y compris le scrutateur ou l'administrateur du vote ne peut donc identifier qui a voté quoi.